

« FECIT – PINXIT »
INSTITUT DES METIERS DE L'ESTAMPE ORIGINALE
ASSOCIATION LOI DE 1901 D'INTÉRÊT GÉNÉRAL A CARACTÈRE CULTUREL

Dans le cadre du « siècle Soulages » mis en œuvre par la Ville de Rodez et Rodez Agglomération durant l'année 2019, la collection de dix estampes originales «FAIRE BONNE IMPRESSION» éditée en souscription par L'INSTITUT DES MÉTIERS DE L'ESTAMPE ORIGINALE, (projet lauréat) a été tirée au format Jésus à 30 exemplaires avec les artistes plasticiens et les ateliers d'estampes Français :

En lithographie : Tony SOULIÉ avec Emmanuelle AUSSE DAT, Jean François MAURIGE avec Michael WOOLWORTH, Olivier MASMONTÉIL avec Etienne de CHAMPFLEURY, Damien DEROUBAIX avec Stéphane GUILBAUD, « MADAME » avec Christian BRAMSEN,

En sérigraphie, Franck SCURTI avec Jérôme ARCA Y.

En taille douce Takesada MATSUTANI avec L'atelier MORET, Jules RIVEMALE avec l'atelier TAZÉ,

En Héliogravure Eric BAUDELAIRE avec Fanny BOUCHER, en Xylogravure Jean-Michel ALBEROLA avec Jean-Marie PICARD

(Le prix de la collection des dix estampes en souscription avait été fixée à 5 000 € et le prix public à 7 500 €. à partir du 15 mai 2019)

DEVENIR MÉCÈNES DE L'INSTITUT

Nous souhaitons proposer aux collectivités, aux institutions culturelles, artothèques et centres d'art, mais aussi aux partenaires de l'Institut : entreprises et particuliers, la possibilité de faire l'acquisition d'un exemplaire de la collection et ainsi de devenir mécènes de l'Institut

- ❖ Pour les collectivités et institutions culturelles : FRAC, Artothèques...
le prix de la collection est de **6 500 €** encadrée et de **6 000 €** en portfolio.
- ❖ Pour les mécènes, particuliers & entreprises :
pour la collection encadrée le prix est de **6 500 €** (5 000 € et un don de 1 500 € avec helloasso* – **soit 5 510 € après déduction fiscale**).
Pour la collection en portfolio, le prix est de **6 000 €** (5 000 € et un don de 1 000 € avec helloasso* – **soit 5 340 € après déduction fiscale**)

BULLETIN D'ACQUISITION – collection « FAIRE BONNE IMPRESSION »

Institutions culturelles & collectivités : _____

Mécènes, particuliers et entreprises : _____

adresse de livraison : _____

tel & courriel : _____

Montant € : _____ (en toutes lettres : _____)

date et signature : _____

(encadrée – portfolio – rayer la mention inutile)

bulletin et règlement à retourner à: FECIT – PINXIT - 1 bd de la République 12000 Rodez -
chèque à l'ordre de : ASSOC. FECIT-PINXIT / RODEZ

virement : CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

IBAN : FR76 1120 6000 1900 4133 2193 077 BIC AGRIFRPP 8112 – N° compte 00413321930

(et confirmation par courriel : fecit.pinxit@gmail.com)

Don avec HELLOASSO* sur notre site www.fecit-pinxit.fr page d'accueil / rubrique mécénat / faire un don

* (en application de l'article 238 bis du code des impôts, l'achat d'œuvres d'art, y compris les estampes originales sont déductibles du résultat imposable des entreprises)